

# Mairie de MANDRES-LES-ROSES

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf, le lundi sept octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

**Etaient présents :** Suzanne BRIOT, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUÉZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Pierre HOUDEBINE, **Adjoins au Maire**, Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Françoise PIGAL, Stéphane SYLVAIN, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

**Avait donné pouvoir :** Régine LANGLOIS à Suzanne BRIOT  
Yves THOREAU à Jean-Claude PERRAULT  
Carine PICOULY à Maryline LEVEQUE

**Absente excusée :** Francine GAUDRY

**Absents :** Edith HENRY, Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Cédric CETLIN, Guillaume CEINTRE

**A été élue secrétaire :** Maryline LEVEQUE

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Unanimité

### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Elles concernent les décisions :**

- Décision n°21/06/2019 – Convention d'honoraires et de mission Bertin et Bertin Associés Avocats ;
- Décision n°22/06/2019 – Convention partenariat entre le Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale du Val-de-Marne et la commune de Mandres-les-Roses dans le cadre d'activités nautiques, de plein air et de prévention prévues la semaine du 29 juillet au 2 août 2019 ;

- Décision n°23/07/2019 – Marché de location maintenance d'un parc de photocopieurs pour la commune de Mandres-les-Roses ;
- Décision n°24/07/2019 – Avenant n°1 au contrat de vérification pour le tracteur avec chargeur – Acceptation du contrat de vérification des appareils de levage n°005188.16.21 ;
- Décision n°25/07/2019 – Convention de formation professionnelle IFAC ;
- Décision n°26/07/2019 – Avenant n°1 au contrat de vérification des équipements sportifs – Acceptation du contrat de vérification des équipements sportifs n°DAA1612061354 ;
- Décision n°27/07/2019 – Acceptation du contrat de location des batteries pour le véhicule Renault Kangoo ZE ;
- Décision n°28/07/2019 – Acceptation de l'installation d'une antenne de télérelevé de GRDF sur un bâtiment municipal ;
- Décision n°29/09/2019 – Contrat avec la Cie Bruitquicourt pour une représentation le samedi 12 octobre 2019.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### 3. MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DES SERVICES FINANCIERS DE L'ETAT SUR NOTRE TERRITOIRE

Le Conseil municipal approuve la motion présentée.

Unanimité

### 4. POLICE PLURICOMMUNALE : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION

Le Conseil municipal approuve la convention ayant pour objet de préciser la nature et les lieux des interventions des agents de Police municipale pluricommunale et de déterminer les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de l'Etat.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Unanimité

### 5. GPSEA : ADOPTION D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT D'ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Le Conseil municipal adopte la Charte des achats socialement responsables du Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte, ainsi que tout document afférent à cette dernière, au nom et pour le compte de Grand Paris Sud Est Avenir.

Unanimité

### 6. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYAGE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat mixte syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE.)

### 7. RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Syndicat intercommunal à vocation multiple de la vallée de l'Yerres et des Sénarts (SIVOM.)

**8. APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE DECORATION DES ARBRES D'ALIGNEMENT LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES PAR LES COMMUNES VAL-DE-MARNAISE**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec le Département du Val-de-Marne, portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales pour les communes Val-de-Marnaises.

Unanimité

**II - ENFANCE**

**9. TARIFICATION COMMUNALE – ANNEE 2019-2020 – POST ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)**

Le Conseil municipal approuve le tarif post Activités Pédagogiques Complémentaires de 1,48€ par séance.

Unanimité

**10. APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DES DAUPHINS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE DE LIMEIL-BREVANNES PAR LA VILLE DE MANDRES-LES-ROSES AU BENEFICE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DES CHARMILLES**

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention d'utilisation de la piscine des Dauphins du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes du 9 septembre 2019 au 26 juin 2020.

Autorise le maire à signer ladite convention entre la commune et le syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes.

Unanimité

**III – URBANISME**

**11. ACQUISITION A TITRE GRACIEUX OU A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH 69 – 2, RUE GEORGES POMPIDOU**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition à titre gracieux ou à l'euro symbolique d'une partie de 25 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AH 69 d'une contenance initiale 573 m<sup>2</sup>.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité

**12. GPSEA : APPROBATION DU DIAGNOSTIC ETABLI DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNALE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC GRAND PARIS SUD-EST AVENIR**

Le Conseil approuve le diagnostic du futur Règlement Local de Publicité (RLPi) en cours d'élaboration sur le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal, les documents règlementaires devront reconnaître et prendre en compte la spécificité des zones agricoles

Unanimité

**IV - FINANCES**

**13. SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU CCAS- ANNEE 2019**

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention supplémentaire au titre de l'année 2019 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 50 000 € qui sera versée au fur et à mesure de ses besoins.

Unanimité

**14. DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil municipal approuver la décision modificative n° 2 du budget de la commune pour l'exercice 2019 telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
657362	50 000,00
022	-50 000,00

Unanimité

**V - ASSOCIATIONS**

**15. SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION AK DANCE**

Le Conseil municipal d'attribuer au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement à l'association ci-après désignée :

- AK Dance : 3000 €

Unanimité

**16. SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FCMP**

Le Conseil municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement à l'association ci-après désignée :

- FCMP : 200 €

Unanimité

**17. SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION LE CHŒUR POLYVOCE**

Le Conseil municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement à l'association ci-après désignée :

- Le Chœur Polyvoce : 200€

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 7 octobre 2019 à 21h30.

Mandres-les-Roses, le 9 octobre 2019

La Secrétaire de séance,

Maryline LEVEQUE



Le Maire,  
Jean-Claude PERRAULT